

POUR NOUVEAUX INSCRITS UNIQUEMENT

Vœux pour la classe de 2de à la rentrée 2018

Nom : Prénom :

Etablissement d'origine :

Merci d'indiquer vos souhaits d'orientation pour l'année scolaire 2018/2019

Votre enfant sera scolarisé au Lycée Charles de Gaulle : OUI NON
 Externe Demi-pensionnaire

En 3^{ème}, votre enfant était en section internationale en section plurilingue

A. Enseignement obligatoire: *entourez la réponse* LV2: Allemand - Espagnol - Italien - Russe

B. Deux enseignements d'exploration obligatoires:

Sciences Economiques et Sociales (obligatoire pour tous)

Et 1 enseignement à choisir parmi :

ou Latin (*si suivi en 3ème*) ou Grec (*si suivi en 3ème*)
ou Méthodes et pratiques scientifiques
ou Arts Plastiques ou Musique
ou Théâtre (sur lettre de motivation) ou Cinéma (sur lettre de motivation)

Remarque : -un groupe est créé lorsqu'au moins 8 élèves choisissent un enseignement

Au cas où votre candidature ne serait pas retenue, merci d'indiquer un 2^{ème} choix d'enseignement d'exploration (autre que cinéma ou théâtre) :

C. Option facultative: 1 seule

L'attention des familles est attirée sur le fait que ce choix engage l'élève et que toute inscription à une option vaut présence pendant toute l'année scolaire.

Attention : le cumul (latin + grec), (latin +latin), (grec+grec), (LV3 + grec), (LV3 + latin) ne sont pas possibles (comme enseignement d'exploration et/ou option facultative)

Latin (*si suivi en 3ème*) ou Grec (*si suivi en 3ème*)
ou LV3 Arabe (*si suivie en 3ème*) ou LV3 Espagnol (*si suivie en 3ème*) LV3 Allemand (si suivi en 3^{ème})
ou Section européenne correspondant à la LV2 étudiée:
 Espagnol Italien Allemand

-Les enseignements d'exploration Arts Plastiques, Musique, Théâtre, Latin et Grec pourront être choisis comme option facultative en classe de première.

L'option Cinéma Audiovisuel fait l'objet d'une demande d'ouverture non validée à ce jour.

Remarque : L'ouverture d'une option se fait sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions

Réforme du baccalauréat : compte tenu de ce que nous savons, les élèves ne pourront conserver qu'une seule option facultative à leur entrée en première (à partir de septembre 2019).

A Londres, le / /2018

Signatures des parents et de l'élève :